2,4-D Ester 700

Herbicide Liquide

COMMERCIAL

GROUPE	4	HERBICIDE

DANGER POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
AVERTISSEMENT – IRRITANT CUTANÉ

CONTIENT 2,4-D
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

GARANTIE :
2,4-D, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle … 660 g e.a./L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

Utiliser sur le blé, l'orge, le seigle, le maïs de grande culture, le soja, les pâturages et les terrains incultes.

No D'HOMOLOGATION 27820
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour
1-800-424-9300

Nufarm

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 1 Oct-22-2014 11:55 AM

PRÉCAUTIONS :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Nocif ou mortel si ingéré. Sensibilisant cutané potentiel. Irritant cutané. NE PAS mettre en contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :
Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique ou pulvérisateur à réservoir dorsal, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures. Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

Lessivage : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

Ruissellement : Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné. Pour prévenir le ruissellement, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :
Manutention du concentré (mélange et chargement) : Porter une combinaison de travail par-dessus, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : Porter une combinaison de travail par-dessus, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

S'ils prévoient utiliser plus de 401 L d'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 /j, les travailleurs doivent également employer un système fermé. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

Les préposés au mélange, au chargement et à l'application qui utilisent un pulvérisateur manuel à compression mécanique doivent porter un respirateur s'ils prévoient manipuler plus de 7,5 L par jour. Ne pas manipuler plus de 12 L par jour.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 2 Oct-22-2014 11:55 AM

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver en profondeur les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements personnels et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instruction de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

PREMIER SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

NE PAS provoquer le vomissement. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Ce produit peut causer une légère irritation des yeux. Une surexposition au 2,4-D peut provoquer la toux, des brûlures, des étourdissements ou une perte temporaire de la coordination musculaire. D'autres symptômes possibles d'une surexposition, sont la fatigue, fatigue musculaire ou des nausées. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Traiter selon les symptômes.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 3 Oct-22-2014 11:55 AM

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :
Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :
Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN MÉLANGER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION :
Contenants Recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 4 Oct-22-2014 11:55 AM

MODE D'EMPLOI :
NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :
Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :
- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 ou les herbicides du même groupe 4 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 5 Oct-22-2014 11:55 AM

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communique avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE :
L'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables.

Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive. Ne pas pulvériser en période de grands vents.
Attendre 7 jours après l'application pour laisser les animaux laitiers en lactation paître dans les champs. Attendre 30 jours après l'application pour laisser paître le bétail ou faucher en foin les cultures traitées. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

MÉLANGE :
Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Si la bouillie de pulvérisation a reposé, bien agiter avant de la pulvériser. Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation. Pour les contenants à capacité plus grande que 20L : Utiliser un système de transfert fermé pour transvider les liquides concentrés de tels contenants dans le réservoir du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :
Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol. Appliquer dans 50 à 200 litres d'eau par hectare avec l'équipement au sol à moins d'indications contraires. Des volumes d'eau plus élevés réduiront le risque de dommages aux cultures.

Pulvérisation par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor. Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau par hectare par équipement aérien.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 6 Oct-22-2014 11:55 AM

Pour ce qui est des applications localisées, à l'aide d'un sac à dos, mélanger 200 mL de produit dans 10 L d'eau. Pulvériser de façon à mouiller à fond tout le feuillage.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :
L'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits. Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique engendrant une réduction de l'efficacité ou dommages à la plante hôte. Puisque les effets des mélanges en cuve non étiquetés ne sont pas évalués, l'utilisateur devrait donc communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas identifié sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Nufarm Agriculture Inc.

CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION :
Utiliser la dose requise pour supprimer les mauvaises herbes présentes. Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser une dose supérieure à la dose recommandée pour la culture visée. Des doses supérieures peuvent être requises pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées pour une culture visée peut occasionner des dommages significatifs à la culture, et ne devraient être utilisées que lorsque le risque de dommages à une culture sera compensé par les avantages d'une suppression améliorée des mauvaises herbes. Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement. Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

CULTURE :	Céréales de printemps (Blé, orge, seigle), sans contre-ensemencement de légumineuses.
MOMENT PROPICE À L'APPLICATION ET DOSE :	**Avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture :** Lorsque les mauvaises herbes sont moins de 8 cm de hauteur et en pleine croissance, utiliser 0,5 à 0,8 L/ha. Si les mauvaises herbes sont plus grandes que 8 cm, ou pour plus difficiles à contrôler, utiliser jusqu'à 1,1 L/ha. **Après la levée des cultures :** De la 4e feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard (phase d'épiage), jusqu'à 1,1 L/ha.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 7 Oct-22-2014 11:55 AM

MÉTHODE :	Application terrestre ou aérienne.
DOSE MAXIMUM PAR HECTARE ET PAR AN :	1,3 L.

CULTURE :	Céréales d'automne (Blé d'automne, seigle d'automne)
MOMENT PROPICE À L'APPLICATION ET DOSE :	**Avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture :** Lorsque les mauvaises herbes sont moins de 8 cm de hauteur et en pleine croissance, utiliser 0,5 à 0,8 L/ha. Si les mauvaises herbes sont plus grandes que 8 cm, ou pour les mauvaises herbes plus difficiles à contrôler, utiliser jusqu'à 1,1 L/ha. **Après la levée des cultures :** Au printemps, entre le plein tallage et le stade de la phase d'épiage, jusqu'à 0,8 L/ha. Ne pas appliquer pendant ni après le stade de la feuille étendard. Ne pas appliquer sur les plantules de céréales d'automne à l'automne.
MÉTHODE :	Application terrestre ou aérienne.
DOSE MAXIMUM PAR HECTARE ET PAR AN :	1,3 L.

CULTURE :	Maïs de grande culture
MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :	En traitement généralisé, avant que le maïs ne mesure 15 cm de haut (feuille déployée) et/ou avant la 6e feuille. Une application généralisée à des stades plus avancés endommagera le maïs. Pour des applications plus tardives (maïs 15-75 cm, feuille déployée), pulvériser à l'aide d'un jet protégé ou d'un jet dirigé, à l'aide de pendillards. Ne pas pulvériser sur le feuillage du maïs. Ne pas appliquer dans les 2 semaines qui précèdent l'apparition des panicules et des soies. Éviter de sarcler pendant les 2 semaines qui suivent l'application. Utiliser dans un minimum de 100 L/ha d'eau.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 8 Oct-22-2014 11:55 AM

	Ne pas ajouter d'huile ni de surfactant. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.
MÉTHODE :	Application terrestre ou aérienne.
DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :	Jusqu'à 0,8 L.

CULTURE :	Graminées établies cultivées pour la production de fourrages ou de semences
MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :	Au printemps, jusqu'au stade de la phase d'épiage ou à l'automne, après la récolte. Le fait de traiter pendant la floraison ou la pollinisation diminue le rendement des cultures de semences. Utiliser un minimum de 100 L/ha d'eau. Ne pas appliquer plus de deux traitements par an.
MÉTHODE :	Application terrestre ou aérienne.
DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :	Jusqu'à 0,8 L (cultures pour la production de semences) Jusqu'à 1,6L (cultures pour le foin ou le pâturage)

CULTURE :	Pâturage établi et parcours naturel (sans légumineuses)
MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :	Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre. Appliquer après la coupe ou la paissance et quand les mauvaises herbes sont en croissance. Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare. Un deuxième traitement peut être nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes vivaces. Ne pas appliquer sur des graminées et des pâturages nouvellement semés avant qu'ils ne soient bien établis. En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 semaines avant la gelée. Ne pas appliquer plus de deux traitements par an.
MÉTHODE :	Application terrestre ou aérienne.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 9 Oct-22-2014 11:55 AM

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :	Jusqu'à 3,4L.

USAGES SUR LES TERRAINS INCULTES :	Chaume, Bords de routes, Terres non cultivées (p. ex. pour l'utilisation sur les bords de route, emprises le long des voies de transport, sur les servitudes des réseaux de services publics, aéroports, les terrains incultes et les parcs industriels)
MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :	Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre. Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare. Un deuxième traitement peut s'avérer nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes vivaces. Ne pas appliquer plus de deux traitements par an. Le fait de herser les chaumes de céréales et de pulvériser les repousses peut aider à la suppression. En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité adéquate du sol, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 semaines avant la gelée. Lorsqu'on utilise un pulvérisateur manuel à compression mécanique, NE PAS manipuler plus de 7,5 L de Nufarm 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide/jour/personne (sans respirateur) ou 12 L/jour/personne (avec respirateur).
MÉTHODE :	Application terrestre ou aérienne (chaume et terres non cultivées). Application terrestre (Bords de routes, aéroports).
DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :	Jusqu'à 3,4 L.

USAGES DANS LES PELOUSES :	Gazonnières et Terrains de golf (allées et herbes longues) Prévoir des zones tampons adéquates telles que spécifiées pour protéger la végétation sensible non ciblée.
INFORMATION SUR L'APPLICATION :	Ce produit est efficace seulement lorsqu'il est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance de nouvelles mauvaises herbes.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 10 Oct-22-2014 11:55 AM

Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles.
Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre, avant que les graminées n'atteignent le stade de la feuille étendard (phase d'épiage).
Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (p.ex., la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes.
Les applications au moment où les plants subissent des conditions climatiques stressantes ; chaud, froid ou sécheresse, augmentent les risques de dommages aux pelouses et peuvent réduire la suppression des mauvaises herbes.
Éviter de tondre pendant plusieurs jours avant et après le traitement.
Faire attention de ne pas pulvériser sur la végétation désirable avoisinante.
Ne pas traiter l'agrostide ni les zones nouvellement semées.
NE PAS appliquer sur les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.
Ne pas appliquer dans les 24 heures qui précèdent une pluie ou l'irrigation ni durant les périodes chaudes et sèches.
Ne pas permettre aux personnes (autres que l'applicateur) ni aux animaux de pénétrer dans les zones traitées pendant la pulvérisation.
Ne pas pénétrer dans les zones traitées tant que la pulvérisation n'est pas complètement sèche.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement. NE PAS appliquer par voie aérienne.
Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare.

Pulvérisation de grandes cultures :

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille grossier correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS :

NE PAS appliquer plus de deux traitements par saison, excluant les traitements localisés

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Jusqu'à 1,9 L par application.
Jusqu'à un total de 3,8 L par année.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 11 Oct-22-2014 11:55 AM

SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION LIGNEUSE DANS LES ZONES NON-PÂTURÉES :

Appliquer en période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou septembre.
Appliquer 3,25 à 6,78 litres de produit dans 1000 à 3000 litres d'eau par hectare, par voie terrestre.
Par voie aérienne, appliquer 55 à 165 litres de bouillie de pulvérisation par hectare.
Si un mélange d'huile et d'eau est utilisé comme support, ajouter 15 litres d'huile et mélanger le tout dans 40 litres d'eau en agitant continuellement.
Utiliser la dose inférieure sur les espèces plus sensibles comme le cerisier à grappes, la symphorine de l'Ouest et le saule.
Pulvériser les broussailles jusqu'à 3 mètres de hauteur quand le feuillage est bien développé.
Les applications effectuées aussitôt que les feuilles sont complètement déployées donnent habituellement les meilleurs résultats.
Appliquer un volume de bouillie suffisamment élevé pour mouiller complètement toutes les parties du plant jusqu'au sol.
Les broussailles ou les arbres de plus de 3 mètres de hauteur devraient être coupées près du sol et traités lorsque la repousse mesure plus que 0,6 mètre de hauteur.
En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité adéquate du sol, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 ou 3 semaines avant la gelée.
Pour diminuer les risques de dérive, un agent antidérive peut être ajouté. Pour connaître l'ordre de mélange, se conformer au mode d'emploi de l'étiquette de l'agent antidérive.
Application terrestre ou aérienne.
Ne pas appliquer plus de deux traitements par an.
Lorsqu'on utilise un pulvérisateur manuel à compression mécanique, NE PAS manipuler plus de 7,5 L de Nufarm 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide/jour/personne (sans respirateur) ou 12 L/jour/personne (avec respirateur).

TRAITEMENT DE LA BASE DU TRONC ET DES SOUCHES :

Suppression des broussailles ligneuses et des jeunes arbres difficiles à supprimer.
La solution peut être appliquée à la base des broussailles et des jeunes arbres à n'importe quel moment de l'année, avant la formation de l'écorce liégeuse.
Pour prévenir la repousse, traiter les souches immédiatement après la coupe en pulvérisant ou en peinturant les souches, les racines exposées et les surfaces coupées.
Il est essentiel de tremper à fond.
Mélanger 2,5 L dans 100 L de mazout. Pulvériser jusqu'au ruissellement.
Lorsqu'on utilise un pulvérisateur manuel à compression mécanique, NE PAS manipuler plus de 7,5 L de Nufarm 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide/jour/personne (sans respirateur) ou 12 L/jour/personne (avec respirateur).

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 12 Oct-22-2014 11:55 AM

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Mauvaises herbes sensibles :

Laiteron potager, bardanette épineuse (avant le stade de 4 feuilles), Bardane (avant le stade de 4 feuilles), Lampourde glouteron, Vergerette annuelle, Caméline faux-lin, fausse-herbe à poux, Sagesse-des-chirurgiens, Grande herbe à poux, Salsifis majeur, Kochia à balais, Chénopode blanc, Moutardes (sauf des chiens et tanaisie), Crépis des toits (à l'automne et à 1-2 feuilles au printemps), Plantain, Laitue scariole, Herbes à poux, Amarante à racine rouge, Ansérine de Russie, Soude roulante, Bourse-à-Pasteur, Grande Ortie, Tabouret des champs, Mélilot (plantule), Euphorbe à feuille de serpolet, Canola spontané (tous les types, 1 à 4 feuilles), Radis sauvage, Tournesol sauvage (hélianthe des prairies)

Doses pour supprimer les mauvaises herbes sensibles :

Petites plantules (2-4 feuilles): en croissance rapide, bonnes conditions de croissance : 0,5 à 0,8 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches ou fraîches, infestations sévères : 0,8 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

Mauvaises herbes plus difficiles à supprimer :

Patience crépue (appliquer avant le stade de 4 feuilles), Moutarde des chiens, Lépidie des champs, Sagesse-des-chirurgiens (si traitée avant la montée en graine au printemps), Séneçon vulgaire, Galinsoga cilié, Épervière, Prunelle vulgaire, Renouée des oiseaux (appliquer avant le stade de 4 feuilles), Crépis des toits (si traité avant la montée en graine au printemps), Chénopode glauque, Matricaire odorante, Amarante fausse-blite, Pourpier potager, Petite oseille, Moutarde tanaisie, Amarante blanche, Abutilon , Canola spontané (tous les types, 4 à 6 feuilles).

Doses pour les mauvaises herbes plus difficiles à supprimer :

Petites plantules (2-4 feuilles), en croissance rapide, bonnes conditions de croissance : 0,9 à 1,3 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches ou fraîches, infestations sévères : 1,3 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

Mauvaises herbes très difficiles à supprimer – on ne peut s'attendre qu`à une suppression des parties épigées :

Armoise bisannuelle, Laitue bisannuelle, Chardon vulgaire, Bardane, Renoncule, Chardon des champs, Chicorée sauvage, Patience crépue, Pissenlit, Liseron des champs, Céraiste des champs*, Prêle des champs*, Herbe à gomme, Liseron des haies, Ortie royale (avant le stade de 4 feuilles)*, Cranson dravier, Renouée persicaire*, Euphorbe ésule, Céraiste vulgaire*, Laiteron des champs, Centaurée de Russie, Matricaire inodore, Renouées*, Sarrasin de Tartarie, Cardère des bois, Tournesol spontané, Renouée liseron*, Barbarée vulgaire (supprimée avec des applications faites avant le stade de 4 feuilles).

* Utiliser la dose la plus élevée pour la répression.

Doses pour la suppression des parties épigées des mauvaises herbes très difficiles à supprimer :

Petites plantules (2-4 feuilles), en croissance rapide, bonnes conditions de croissance : 1,1 à 1,3 L/ha.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 13 Oct-22-2014 11:55 AM

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches ou fraîches, infestations sévères : 1,3 L/ha. À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

SUPPRESSION DE GRANDE HERBE À POUX EN SOJA

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'usage spécial décrit ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Nufarm Agriculture Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Nufarm Agriculture Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur la culture figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Nufarm Agriculture Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins de l'usage décrit ci-dessous.

MODE D'EMPLOI :

Culture : Soja
Ravageur : Grande herbe à poux
Moment propice a l'application : En prélevée du soja (appliquer un minimum de 7 jours avant de planter)
En postlevée à la grande herbe à poux
Méthode : Application terrestre.
Dose recommandée par hectare : 0,5 – 0,8 L/ha

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Ne pas utiliser dans les sols sableux avec moins de 1 % matière organique. Plantez les graines de soja le plus profondément possible, mais pas moins de 2,5 cm. Ajuster le planteur pour assurer une couverture adéquate des semences plantées.
Ne pas faire paître ou couper la culture traitée à des fins de fourrage ou foin jusqu'à 67 jours après l'application.
NE PAS retourner sur les sites traités et en interdire l'accès aux travailleurs pendant de délai de sécurité de 12 heures suivant le traitement.

Volume d'application : 50 – 200 L/ha
Délai d'attente avant la récolte : 90 jours
Nombre d'applications : Un par saison

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 14 Oct-22-2014 11:55 AM

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RESTRICTION QUANT À L'USAGE :
ENTRETIEN DES FORÊTS ET DES BOISÉS :
NATURE DE LA RESTRICTION :
Ce produit doit être utilisé seulement de la manière autorisée. Consulter les autorités locales responsables des pesticides sur les permis qui peuvent être requis.

DÉGAGEMENT DES CONIFÈRES - APPLICATION AÉRIENNE :
Pour supprimer les feuillus indésirables dans les peuplements de sapins, de pruches, d'épinettes et de pins, utiliser 3,63 à 4,7 L/ha de l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 dans une bouillie de 30 à 80 L/ha. Utiliser de l'eau ou un mélange "huile-eau".* Il est à noter qu'il ne faut jamais verser d'eau ou de mélange contenant de l'eau dans le récipient de l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 ou dans la solution prémélangée à base d'huile. Note : L'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 dans l'eau ou dans une bouillie à base d'huile forme une émulsion et non une solution, donc une séparation de l'émulsion peut se produire si la bouillie n'est pas agitée continuellement jusqu'à ce qu'elle soit complètement utilisée. Une agitation mécanique est recommandée.

Pour éviter d'endommager les conifères, pulvériser seulement lorsque toute nouvelle croissance végétative est durcie, lorsque les bourgeons terminaux sont piquants. Assurez-vous que les conifères ne sont pas dans la deuxième phase active de croissance vers la fin de l'été.

Les feuilles ne devraient pas avoir commencé à changer de couleur. La suppression des espèces qui tallent beaucoup, comme l'érable, le peuplier faux-tremble et le peuplier baumier peut être seulement partielle. Le framboisier n'est pas supprimé et s'il est présent, il peut proliférer lorsque les feuillus sont enlevés.

PRÉPARATION DES SITES D'AMÉNAGEMENT- APPLICATION AÉRIENNE :
Pour supprimer les feuillus sur des sites où l'on désire planter des conifères, utiliser 4,7 à 6,78 litres de l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 dans 30 à 100 litres de bouillie de pulvérisation totale par hectare. Pulvériser d'une façon uniforme lorsque le feuillage est bien développé et lorsque le sous-bois est en pleine croissance. Quand la croissance est active et que le sol est humide, une pulvérisation peut être faite de 2 à 3 semaines avant la première gelée. Ne pas appliquer plus de deux traitements par an. Utiliser un mélange à 10% huile-eau* pour de meilleurs résultats.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 15 Oct-22-2014 11:55 AM

NOTE : Lors de la préparation des sites, ne pas planter des conifères avant de pulvériser car les conifères présents lors de la pulvérisation peuvent être endommagés ou détruits. Afin de réduire les possibilités de dérive sur les terrains non agricoles, un agent anti-dérive peut être ajouté. Bien suivre le mode d'emploi de l'étiquette de l'agent anti-dérive pour connaître l'ordre de mélange.

* Pour préparer le mélange "huile-eau", ajouter l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 à l'huile dans un récipient séparé. L'agitation vigoureuse de 1 litre de l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 va émulsifier jusqu'à 10 litres d'huile dans une bouillie de 100 litres. Verser de l'eau dans le réservoir vide et ajouter lentement le mélange à base d'huile en agitant continuellement. Tout le mélange devrait être dans le réservoir lorsqu'on a versé 1/3 de la quantité totale d'eau requise. Si le mélange à base d'huile est versé dans le réservoir sans eau, l'ajout de l'eau peut former une émulsion inversée (eau dans l'huile) qui sera très difficile à défaire.

PRÉCAUTIONS D'USAGE :
Lors d'application aérienne, on peut obtenir un recouvrement uniforme et minimiser la dérive en utilisant une pression de 235 kPa ou moins aux buses, en dirigeant les buses vers l'arrière, en utilisant une rampe qui ne dépasse pas plus de 3/4 l'envergure des ailes de l'avion et en pulvérisant lorsque la vélocité du vent est moins de 8 km/h.

AVANT TOUTE APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE SUR UN ESPACE FORESTIER, veuillez consulter les plus récentes cartes topographiques approuvées par les autorités provinciales pour le secteur à traiter (échelle 1:50 000), ou toute autre source de renseignements à jour (p. ex. les systèmes GPS), ceci afin de recenser les habitats aquatiques sensibles. Parmi les habitats aquatiques sensibles figurent : (a) les cours d'eau et les plans d'eau, y compris les bassins de retenue, les étangs de castors et les étangs tourbeux, qui figurent sur les cartes ou dans le système GPS; (b) les cours d'eau et les plans d'eau qui ne figurent pas sur les cartes ou dans le système GPS, mais qui sont visibles des airs.

Instructions sur l'étiquette concernant l'épandage aérien
Mode d'emploi
Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 16 Oct-22-2014 11:55 AM

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une combinaison de travail par-dessus, une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 17 Oct-22-2014 11:55 AM

Toutefois, il faut avoir recours aux meilleures stratégies d'application qui soient en termes de réduction de la dérive hors site, ce qui suppose notamment la prise en considération des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, la faible vitesse du vent) et du matériel de pulvérisation utilisé (p. ex. gouttelettes de taille grossière, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Les personnes qui appliquent le produit doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Zones Tampons :
Aucune zone tampon n'est requise lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : un pulvérisateur manuel à compression mécanique ou à dos et traitement localisé.

En ce qui concerne l'utilisation de l'herbicide à des fins de préparation d'un site et de dégagement des conifères, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres ne sont pas requises. Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible. Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 18 Oct-22-2014 11:55 AM

Méthode d'application	Culture			Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
				Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
				Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Terrains de golf, gazon en plaques			1	0	1	0	1
Pulvérisateur agricole*	Cultures de grande production (blé, orge, seigle, maïs de grande culture)			1	1	1	1	1
	Prairies, chaume de cultures, Pâturages, grands pâturages libres, terres non agricoles (y compris les emprises** et l'utilisation à des fins de débroussaillement)			1	1	1	1	2
Pulvérisation aérienne	Cultures de grande production (blé, orge, seigle, maïs de grande culture)		Voilure fixe	10	1	1	1	45
			Voilure tournante	10	0	1	1	40
	Prairies, jachères et chaume de cultures, Pâturages, grands pâturages libres		Voilure fixe	15	0	1	1	60
			Voilure tournante	15	0	1	0	50
Pulvérisation aérienne	Terres non agricoles (y compris les emprises ** et l'utilisation à des fins de débroussaillement)	3,4 L/ha	Voilure fixe	70	0	1	0	150**
			Voilure tournante	35	0	1	0	80**
		6,78 L/ha	Voilure fixe	125	1	15	1	225**
			Voilure tournante	50	1	5	1	100**

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 19 Oct-22-2014 11:55 AM

Méthode d'application	Culture			Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
				Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
				Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisation aérienne	Foresterie (préparation de site)	3,4 L/ha	Voilure fixe	175	0	1	0	NR
			Voilure tournante	95	0	1	0	NR
		4,7 L/ha	Voilure fixe	225	1	1	0	NR
			Voilure tournante	125	1	1	0	NR
		6,78 L/ha	Voilure fixe	350	1	20	1	NR
			Voilure tournante	175	1	10	1	NR

NR = Non requise

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

** Pour l'application sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres ne sont pas requises.

REMARQUE : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 20 Oct-22-2014 11:55 AM

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

NOTES:

51090 2,4-D ESTER 700-F.indd 22 Oct-22-2014 11:55 AM

Aim[MD] EC

Herbicide
Concentré Émulsionnable

AGRICOLE/ COMMERCIAL

ATTENTION: IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

FMC Corporation
Agricultural Products Group
1735 Market Street, Philadelphia
PA 19103 USA

Pour des informations sur les produits et leur utilisation communiquez avec :
Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour
1-800-331-3148

Aim [MD] est une marque déposée de FMC Corporation

GROUPE	14	HERBICIDE

GARANTIE:
Carfentrazone-éthyle 240 g/L

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Pour la suppression des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les systèmes en jachère, le brûlage en présemis, les traitements à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive, les traitements d'aide à la récolte.

NO. D'HOMOLOGATION 28573
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm

AIM-F.indd 1 Oct-31-2012 2:11 PM

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux....3

Mises en garde....3

Équipement de protection individuelle....4

Risques pour l'environnement....4

Premiers soins....4

Renseignements toxicologiques....5

Entreposage....5

Élimination....6

Avis à l'utilisateur....6

Recommandations sur la gestion de la résistance....6

Méthodes d'application....7

Instructions pour le mélange et le chargement....8

Nettoyage de l'équipement de pulvérisation....9

Information concernant l'application....10

Mode d'emploi....13

Délais d'attente avant la récolte pour les traitements à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive et les traitements d'aide à la récolte....15

Restrictions sur la rotation des cultures....16

Mode d'emploi pour les applications dans les cultures agricoles....16

AIM-F.indd 2 Oct-31-2012 2:11 PM

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La formulation de l'herbicide Aim EC est un concentré émulsifiable. L'herbicide Aim EC doit être mélangé avec de l'eau et les adjuvants figurant sur l'étiquette, puis appliqué sur les cultures ou les sites indiqués sur la présenté étiquette. Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'herbicide Aim EC permet la suppression sélective des dicotylédones en postlevée, l'ébourgeonnement chimique dans les cultures arbustives et les cucurbitacées, le brûlage en présemis pour supprimer les mauvaises herbes avant le semis, et la défoliation ou la dessiccation comme moyen d'aide à la récolte dans les cultures indiquées sur la présenté étiquette.

On obtient une suppression optimale des mauvaises herbes lorsque le produit est appliqué sur les mauvaises herbes en pleine croissance mesurant jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel que précisé. L'herbicide Aim EC est un herbicide de contact. Dans les quelques heures suivant le traitement, le feuillage des mauvaises herbes sensibles affiche des signes de dessiccation; la nécrose et la mort de la plante ont lieu dans les jours qui suivent.

Les conditions environnementales extrêmes telles que la température, l'humidité, les conditions du sol et les pratiques agronomiques peuvent affecter l'action de l'herbicide Aim EC. Dans des conditions chaudes et humides, les effets de l'herbicide peuvent être plus rapides alors que ceux-ci peuvent être plus lents dans des conditions très sèches puisque les mauvaises herbes endurcies par la sécheresse sont moins sensibles à l'herbicide Aim EC.

L'herbicide Aim EC est rapidement absorbé par le feuillage des plantes. Pour éviter une réaction importante des cultures, le traitement ne doit pas être effectué dans les 6 à 8 heures suivant la pluie ou l'irrigation, ou lorsqu'il y a une forte rosée sur la culture. Certains effets de l'action herbicide peuvent se manifester dans la culture en raison des conditions environnementales et lorsque certains additifs sont ajoutés dans le réservoir de pulvérisation.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Attention. Nocif en cas d'ingestion, d'absorption par la peau ou d'inhalation. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Ne pas utiliser ou entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

AIM-F.indd 3 Oct-31-2012 2:11 PM

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes.

Les opérateurs antiparasitaires doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long ainsi que des chaussures et des chaussettes. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imbibés du produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements à laver. Si le pesticide s'infiltre dans les vêtements, les retirer immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxique pour les organismes aquatiques. L'herbicide Aim EC est toxique pour les végétaux terrestres et aquatiques non ciblés. Afin de réduire la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit dans des endroits caractérisés pas une pente modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit une pluie abondante.

La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduite grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats aquatiques d'eau douce (tels que : lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs, fossés et zones humides) ou sur les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation et les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

PREMIERS SOINS

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler IMMÉDIATEMENT un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

AIM-F.indd 4 Oct-31-2012 2:11 PM

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Contient des distillats de pétrole. Ne pas faire vomir à moins que le médecin ou le centre antipoison conseille de le faire. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne évanouie.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

On peut également composer le 1-800-331-3148 pour obtenir de l'information sur le traitement médical d'urgence.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Avis au médecin : L'herbicide Aim EC devrait afficher une faible toxicité orale et cutanée, et une toxicité modérée par inhalation. Il devrait être légèrement irritant pour la peau et très peu irritant pour les yeux. Dans d'autres cas, il s'agit d'éloigner la victime de la zone d'exposition de façon contrôlée, puis d'administrer un traitement symptomatique et d'offrir des soins de soutien. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition.

ENTREPOSAGE

Non destiné à l'utilisation ou l'entreposage dans la maison ou autour de celle-ci. N'entreposer que dans les contenants d'origine. Entreposer dans un endroit frais et sec, et éviter la chaleur excessive. Ouvrir les contenants soigneusement. Après avoir utilisé une partie du produit, replacer et fermer les couvercles hermétiquement. Lors de l'entreposage, isoler l'herbicide Aim EC pour ne pas contaminer les autres pesticides, les engrais, l'eau et la nourriture humaine ou animale. En cas de déversement, éviter le contact avec le produit, isoler les lieux et tenir à l'écart les personnes sans protection et les animaux. Confiner les déversements. Appeler FMC : 1-800-331-3148.

AIM-F.indd 5 Oct-31-2012 2:11 PM

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide Aim EC, herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Aim EC et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Aim EC ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

AIM-F.indd 6 Oct-31-2012 2:11 PM

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC au 1-888-59-FMC-AG ou à www.cropsolutions.fmc.com.

MÉLANGES EN CUVE

Pour supprimer d'autres mauvaises herbes lors du traitement de brûlage en présemis, on peut préparer un mélange en cuve d'herbicide Aim EC avec l'herbicide liquide Roundup[MD] Ultra, l'herbicide liquide Roundup[MD] Ultra Max, l'herbicide liquide Roundup[MD] Weathermax avec la technologie Transorb[MD] 2, l'herbicide liquide Credit[MD] de Nufarm, l'herbicide liquide Credit Plus ou un ester de 2,4-D. Lorsqu'on prépare le mélange en cuve, lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de tous les produits utilisés.

EXIGENCES CONCERNANT L'USAGE D'UN ADJUVANT

Pour un rendement optimal, il faut utiliser un adjuvant pour bouillie dans la bouillie de pulvérisation avec l'herbicide Aim EC. Se reporter à la rubrique *Mode d'emploi* de la présente étiquette pour connaître les choix d'adjuvants et les doses d'application.

MÉTHODES D'APPLICATION

L'herbicide Aim EC est un produit polyvalent offrant de multiples possibilités de traitements différents qui permettent de supprimer les mauvaises herbes ou de dessécher les plantes. Lorsqu'on applique l'herbicide Aim EC dans des récoltes sur pied, les méthodes d'application et les ajustements doivent être précis afin de prévenir des dommages potentiels à la culture.

Les applications d'aide à la récolte et de brûlage en présemis sont permises lorsqu'elles sont indiquées à la rubrique *Mode d'emploi* de l'étiquette.

AIM-F.indd 7 Oct-31-2012 2:11 PM

Tel qu'indiqué à la rubrique *Mode d'emploi*, on peut effectuer les traitements sur de nombreuses cultures figurant sur la présente étiquette à l'aide d'un **pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs munis d'écrans de réduction de la dérive doivent être conçus et utilisés de manière à enfermer complètement les buses de pulvérisation, les pastilles et la répartition de la vaporisation, et empêcher la pulvérisation d'être déposée sur la culture traitée. MISES EN GARDE : La culture subira des dommages lorsque la pulvérisation entre en contact avec les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits de la culture.**

PRÉPARATION DU RÉSERVOIR DE PULVÉRISATION

Il est importante que l'équipement de pulvérisation soit propre et sans dépôts de pesticides avant d'utiliser ce produit. Nettoyer le réservoir de pulvérisation selon la procédure indiquée sur l'étiquette du dernier produit utilisé avant d'y ajouter l'herbicide Aim EC.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE ET LE CHARGEMENT

Pour de meilleurs résultats, remplir le réservoir de pulvérisation avec la moitié du volume d'eau propre nécessaire au traitement de l'endroit. S'assurer que le système d'agitation est en marche lorsqu'on ajoute les produits. Utiliser un contenant et de l'eau propres pour préparer le prémélange. Ajouter le prémélange lentement au réservoir de pulvérisation. Rincer soigneusement le contenant de prémélange et ajouter les rinçures au réservoir de pulvérisation. Continuer de remplir le réservoir de pulvérisation jusqu'au niveau voulu. Pour assurer un mélange homogène tout au long du traitement, il faut agiter le réservoir de pulvérisation, et ce, jusqu'à ce que le réservoir soit vide. Lorsqu'on prépare un mélange en réservoir avec d'autres produits, mélanger l'herbicide Aim EC dans le réservoir de pulvérisation en premier. Lorsque l'herbicide Aim EC a été mélangé à fond, ajouter les autres produits tel que prescrit sur leur étiquette respective.

Si le pulvérisateur a été entreposé ou inutilisé, purger la rampe de pulvérisation et les buses avec de l'eau propre avant de remplir le pulvérisateur avec les produits pour le traitement.

Éviter d'entreposer la bouillie d'herbicide Aim EC pendant la nuit.

Le prémélange de bouillie d'herbicide Aim EC dans un réservoir ravitailleur est déconseillé.

Maintenir l'agitation continue et adéquate de la bouillie jusqu'à ce qu'elle soit entièrement utilisée.

Ne pas utiliser le produit avec des additifs qui modifient le pH de la bouillie.

AIM-F.indd 8 Oct-31-2012 2:11 PM

NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION

À de faibles doses, l'action de nombreux herbicides est très élevée, surtout sur des cultures sensibles. Les résidus dans l'équipement pour le mélange, les réservoirs, les tuyaux, les rampes et les buses de pulvérisation peuvent occasionner des effets sur une culture si l'équipement n'est pas nettoyé comme il faut entre chaque usage.

Il faut nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation selon la procédure qui suit, et ce, le plus rapidement possible après avoir pulvérisé l'herbicide Aim EC et avant d'utiliser l'équipement de pulvérisation pour toute autre application. De plus, l'utilisateur doit prendre les mesures appropriées pour bien nettoyer l'équipement et éliminer tout autre produit mélangé avec l'herbicide Aim EC, tel qu'indiqué sur les étiquettes des produits incorporés au mélange. Pour une propreté maximale, nettoyer le système de pulvérisation tout de suite après l'usage.

1. Vider le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation. Faire un nettoyage à haute pression avec un détergent pour enlever les sédiments et les résidus à l'intérieur du réservoir de pulvérisation, puis rincer à fond. Ensuite, bien vidanger avec de l'eau propre les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation.

2. Ensuite, préparer une solution de nettoyage à raison de 3 litres d'ammoniac (contenant au moins 3 % de matière active) par 100 litres d'eau propre. Préparer assez de solution de nettoyage pour permettre au système de pulvérisation d'être en marche pendant au moins 15 minutes et de bien rincer le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation.

3. Si possible, laisser la solution d'ammoniac ou l'eau fraîche qui reste dans le réservoir, les tuyaux, les rampes et les buses de pulvérisation pendant la nuit ou lors de l'entreposage pour faire dissoudre et diluer toute trace d'herbicide qui reste.

4. Avant d'utiliser le pulvérisateur, vider complètement le système de pulvérisation. Rincer le réservoir et vidanger les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation avec de l'eau propre.

5. Retirer et nettoyer séparément les pastilles de buse, les filtres et les tamis dans une solution d'ammoniac préparée selon l'étape 2 ci-dessus. Replacer les pièces tout de suite après le nettoyage et le rinçage.

6. Éliminer la solution de nettoyage et les rinçures conformément à la réglementation et aux lignes directrices en vigueur. Ne pas appliquer les solutions ou les rinçures de nettoyage du pulvérisateur sur des cultures sensibles.

AIM-F.indd 9 Oct-31-2012 2:11 PM

Ne pas laisser la bouillie d'herbicide Aim EC dans le réservoir, les rampes, la plomberie de la rampe, les buses ou les tamis lors de l'entreposage du pulvérisateur pendant la nuit ou pour une période de temps prolongée.
Les petites quantités d'herbicide Aim EC qui restent dans l'équipement de mélange, de chargement ou de pulvérisation mal nettoyé peuvent être libérées lors des traitements subséquents, ce qui peut potentiellement occasionner des effets sur une culture.

INFORMATION CONCERNANT L'APPLICATION
TRAITEMENT AU SOL

Utiliser un pulvérisateur au sol dont la conception, le réglage et le fonctionnement permettent de pulvériser des gouttelettes de taille homogène sur les plantes ou les parties de plantes ciblées. Régler les buses afin de permettre à la pulvérisation de couvrir les plantes de façon homogène. Le chevauchement et les vitesses d'avancement plus lentes (qui ont lieu lorsqu'on continue de pulvériser en démarrant ou en arrêtant l'appareil, ou lorsqu'on effectue un virage) pourraient libérer des doses d'application plus élevées et occasionner une réaction de la culture.

ZONE TAMPON POUR LA PULVÉRISATION AU SOL

NE PAS épandre pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à celle de la classification moyenne de l'ASAE.

Les zones tampons dans le tableau ci-dessous doivent être établies entre la limite d'application directe sous le vent et la limite la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les régions boisées, les brise-vents, les boisés de ferme, les haies, les pâturages, les zones riveraines et les terres arbustives).

Méthode d'application	**Zones tampons requises (en mètres) pour la protection des :**
	Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole*	5

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

AIM-F.indd 10 Oct-31-2012 2:11 PM

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (donc la plus restrictive) parmi celles des produits présents dans le mélange en cuve.

PULVÉRISATEUR À RAMPE ET À BUSES CLASSIQUE

Utiliser un pulvérisateur à rampe et à buses muni de buses, de pastilles et de tamis réglé pour donner une distribution et une couverture optimale aux pressions appropriées.

Utiliser des buses qui produisent peu de fines gouttelettes de pulvérisation. Pour un rendement optimal des buses visant à réduire la dérive, ne pas dépasser une pression de pulvérisation de 210 kPa sauf indication contraire. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 litres par hectare. Utiliser un volume de pulvérisation supérieur lorsqu'il y a une population importante de mauvaises herbes ou un couvert végétal épais. Régler le pulvérisateur afin que l'orientation des pastilles de buses soit d'au moins 45 cm au-dessus de la culture.

PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE

On peut appliquer l'herbicide Aim EC à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive. Se reporter à la rubrique Traitements à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive pour connaître les instructions précises sur le calibrage et le fonctionnement.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE ET L'AGRICULTEUR SONT TENUS DE VEILLER À ÉVITER LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION.

C'est l'interaction de nombreux facteurs ayant trait à l'équipement et à la température qui détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. L'opérateur antiparasitaire et l'agriculteur sont tenus de considérer tous ces facteurs lorsqu'ils prennent des décisions relatives à la pulvérisation.

Il faut respecter les exigences suivantes concernant la gestion de la dérive de pulvérisation pour empêcher le déplacement hors-cible de la dérive venant des traitements effectués sur les cultures agricoles.

Information concernant la taille des gouttelettes

La façon la plus efficace de réduire le potentiel de dérive est d'appliquer de grosses gouttelettes. La stratégie optimale de gestion de la dérive est d'appliquer les plus grosses gouttelettes nécessaires qui assurent une couverture et un rendement suffisants. L'application de gouttelettes plus grosses permet de réduire le potentiel de dérive, mais elle n'empêche pas la dérive lorsque les applications sont faites incorrectement, ou dans des conditions environnementales défavorables. (Voir les rubriques Vent, Température et humidité, et Inversions de température.)

AIM-F.indd 11 Oct-31-2012 2:11 PM

Contrôle de la taille des gouttelettes de pulvérisation

DV – Le DV est l'expression de la taille des gouttelettes du nuage de pulvérisation. La valeur du DV signifie que 50 % des gouttelettes sont plus grosses que la valeur exprimée, et que 50 % des gouttelettes sont plus petites que la valeur exprimée. Le nuage de pulvérisation optimal de l'herbicide Aim EC doit être de 450 microns, et moins de 10 % des gouttelettes doivent mesurer 200 microns ou moins.

Volume – Utiliser des buses à débit élevé pour appliquer le volume de pulvérisation le plus élevé pratique. En général, les buses à débit supérieur produisent des gouttelettes plus grosses.

Pression – Ne pas dépasser les pressions recommandées par le fabricant de buse. Pour de nombreux types de buses, une pression moins élevée produit des gouttelettes plus grosses. Lorsqu'il faut produire un débit supérieur, utiliser des buses à débit supérieur plutôt que d'augmenter la pression.

Nombre de buses – Utiliser le moins de buses nécessaires pour assurer une couverture uniforme.

Type de buse – Utiliser un type de buse conçu pour l'application voulue. Pour la plupart des types de buse, les angles de pulvérisation plus étroits produisent des gouttelettes plus grosses. Songer à utiliser des buses à faible dérive.

Hauteur de l'application – Lorsqu'on effectue les traitements à la hauteur sécuritaire la plus basse, on peut diminuer l'exposition des gouttelettes de pulvérisation à l'évaporation et au mouvement du vent.

Vent – Le potentiel de dérive est à son plus bas lorsque la vitesse du vent est entre 5 et 16 km/h. Cependant, de nombreux facteurs, notamment la taille des gouttelettes et le type d'équipement, permettent d'établir le potentiel de dérive à une vitesse du vent donnée. Les traitements à moins de 5 km/h sont à éviter en raison de la variabilité de la direction du vent et du risque d'inversion élevé.

Ne pas appliquer l'herbicide Aim EC lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h. REMARQUE : Les terrains de la région peuvent influencer la configuration des vents. Chaque opérateur antiparasitaire doit se familiariser avec la configuration régionale des vents et la manière dont ils affectent la dérive de pulvérisation.

Température et humidité – Lorsqu'on effectue des traitements alors que l'humidité relative est faible, régler l'équipement afin de produire des gouttelettes plus grosses et de compenser pour l'évaporation. L'évaporation des gouttelettes est à sont niveau le plus élevé lorsque les conditions sont à la fois chaudes et sèches.

AIM-F.indd 12 Oct-31-2012 2:11 PM

Inversions de température – Ne procéder à aucun épandage de l'herbicide Aim EC lors des inversions de températures, car le risque de dérive est alors élevé. Les inversions de température limitent le mélange d'air vertical, si bien que les petites gouttelettes suspendues restent dans un nuage concentré. Le nuage peut se diriger dans les directions imprévisibles à cause des vents légers variables qui se produisent habituellement lors des inversions. Les inversions de températures se caractérisent par une hausse des températures avec l'altitude et sont fréquentes les nuits où le couvert nuageux est limité et par vent nul ou léger. Elles commencent à se manifester au coucher du soleil et se poursuivent souvent jusqu'au lendemain matin. Un brouillard au sol peut en déterminer la présence; toutefois, en l'absence de brouillard, on peut reconnaître les inversions par le mouvement de la fumée à partir du sol ou grâce à un générateur de fumée installé sur un aéronef. La fumée qui forme des couches et se déplace latéralement dans un nuage concentré (par temps peu venteux) indique une inversion, tandis que la fumée qui se déplace en hauteur et se dissipe rapidement indique un bon mélange vertical d'air.

Zones sensibles – N'appliquer l'herbicide Aim EC que lorsque la circulation de l'air ne se dirige pas vers les zones sensibles avoisinantes (p.ex., les zones résidentielles, les étendues d'eau, les habitats connus pour les espèces menacées ou en voie de disparition et les cultures non visées).

MODE D'EMPLOI

L'herbicide Aim EC ne peut être appliqué qu'une seule fois par saison de croissance. L'herbicide Aim EC peut être appliqué comme traitement de brûlage en présemis OU à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive OU comme aide à la récolte.

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'herbicide Aim EC permet de supprimer les mauvaises herbes suivantes mesurant jusqu'à dix (10) cm de hauteur ou tel que précisé.

Mauvaises herbes supprimées	Dose d'utilisation de l'herbicide Aim EC mL par hectare
Chénopode blanc (jusqu'à 7,5 cm de hauteur)	36,5 mL
Gloire du matin (jusqu'à 3 feuilles)	
Morelle noire de l'Est	
Amarante réfléchie	
Abutilon	
Acnide tuberculée (jusqu'à 5 cm de hauteur)	

AIM-F.indd 13 Oct-31-2012 2:11 PM

Mauvaises herbes supprimées	Dose d'utilisation de l'herbicide Aim EC mL par hectare
Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 36,5 mL par hectare, plus les mauvaises herbes suivantes :	58 mL
Chénopode blanc	
Mauve à feuilles rondes	
Gloire du matin	
Morelle poilue	
Tabouret des champs	
Amarante fausse-blite	
Amarante hybride	
Amarante blanche	
Pourpier potager	
Renouée de Pennsylvanie (plantule)	
Moutarde-tanaisie	
Acnide tuberculée	
Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 58 mL par hectare, plus les mauvaises herbes suivantes :	73 mL
Mollugine verticillée	
Lampourde	
Stramoine	
Kochia à balais	
Morelle noire de l'Est	
Canola spontané	
Canola spontané résistant au glyphosate	
Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 73 mL par hectare, plus les mauvaises herbes suivantes :	117 mL
Luzerne hérissée	
Laitue scariole	
Ketmie trilobée (jusqu'à 5 cm de hauteur)	
Spargoute des champs	

AIM-F.indd 14 Oct-31-2012 2:11 PM

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE POUR LES TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE ET LES TRAITEMENTS D'AIDE À LA RÉCOLTE

Se reporter aux rubriques concernant les cultures figurant sur la présente étiquette pour connaître le mode d'emploi particulier du produit.

Délai d'attente avant la récolte (DAAR) ou stade de croissance maximal pour les applications d'herbicide Aim EC	
Culture/Groupe de cultures/ Sous-groupe de cultures	**DAAR (jours avant la récolte)**
Légumes, racines (sous-groupes 1A et 1B)	1
Légumes, bulbes (groupe 3)	1
Légumes, feuilles (groupe 4) sauf ceux du genre Brassica	1
Légumes-feuilles du genre Brassica (groupe 5)	1
Légumes, légumineuses (groupe 6)	1
Légumes-fruits (groupe 8) sauf les cucurbitacées	1
Légumes, cucurbitacées (groupe 9)	1
Petits fruits (sous-groupe 13B)	1
Légumes-tubercules et légumes-cormes (sous-groupes 1C et 1D)	7
Fruit à pépins (groupe 11)	3
Fruit à noyau (groupe 12)	3
Petits fruits (sous-groupe 13A)	15
Fraises	1
Raisin	3
Sorgho (aide à la récolte)	3
Orge (aide à la récolte)	3
Millet (aide à la récolte)	3
Avoine (aide à la récolte)	3
Triticale (aide à la récolte)	3
Blé (aide à la récolte)	3
Fève de soya (aide à la récolte)	3
Pomme de terre (aide à la récolte)	7
Pois et haricots en cosse séchés (sous-groupe 6-C aide à la récolte)	3

AIM-F.indd 15 Oct-31-2012 2:11 PM

RESTRICTIONS SUR LA ROTATION DES CULTURES

Toutes les cultures peuvent être semées après 12 mois.

MODE D'EMPLOI POUR LES APPLICATIONS DANS LES CULTURES AGRICOLES

BRÛLAGE EN PRÉSEMIS

On peut utiliser l'herbicide Aim EC pour le traitement de brûlage en présemis dans les cultures faisant partie des groupes de cultures indiqués ci-dessous ainsi que sur les pommes de terre.

Groupe 6 : Légumineuses (succulentes ou sèches) : haricots (*Lupinus* spp.) (y compris : lupin-grain, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux); (*Phaseolus* spp.) (y compris : haricot de grande culture, haricot rognon, haricot de Lima (sec), haricot rond blanc, haricot pinto, haricot d'Espagne, haricot mange-tout, haricot tépary et haricot jaune ; *Vigna* spp. (y compris : haricot adzuki, dolique asperge, dolique à œil noir, dolique mongette, dolique à longue cosse, dolique de chine, haricot papillon, haricot velu, haricot riz, haricot mungo et haricot kilomètre; gourgane ; pois chiche; lentille; pois (*Pisum* spp., (y compris : pois nain, pois mange-tout, petits pois, pois de grande culture, pois potager, pois vert, pois sugar snap)); fève de soya)

Groupe 8 : Légumes-fruits (autres que les cucurbitacées) (transplantés seulement) (aubergine; cerise de terre; pepino; piment (y compris le poivron et le piment de Cayenne); tomatillo; tomate)

Groupe 9 : Légumes cucubitacées (transplantés seulement) (melon à confire; concombre; cornichon; *Momordica* spp. (y compris : le melon amer, melon chinois); melon brodé (y compris cantaloup, melon casaba, melon crenshaw melon golden pershaw, melon honeydew, melon honey ball, melon chito, melon de Perse, melon ananas, melon santa claus, melon serpant); citrouille; courge d'été (y compris : courge cou tors, pâtisson, courge cou droit, la courge à la moelle et courgette zucchini); courge d'hiver (y compris : courge musquée, courge de hubbard, calebasse, courge poivrée et courge spaghetti); melon d'eau (y compris les hybrides et/ou les variétés de *Citrullus lanatus*))

Groupe 15 : Céréales (orge; sarrasin; maïs (y compris maïs sucré et maïs de grande culture); millet d'Afrique; millet commun; avoine; maïs à éclater; seigle; sorgho; téosinte; triticale; blé)

Groupe 20 : Graines oléagineuses (colza; moutarde des champs; graine de moutarde d'Inde; grain de moutarde des champs; grain de moutarde; lin; tournesol; carthame)

AIM-F.indd 16 Oct-31-2012 2:11 PM

SYSTÈMES EN JACHÈRE

On peut utiliser l'herbicide Aim EC dans les systèmes en jachère où le semis et la récolte des cultures ont lieu tous les ans en alternance pour conserver l'hum idité du sol.

DOSES D'UTILISATION DE L'HERBICIDE AIM EC POUR LE BRÛLAGE EN PRÉSEMIS ET POUR LES SYSTÈMES EN JACHÈRE

Appliquer l'herbicide Aim EC comme brûlage en présemis et dans les systèmes en jachère à une dose allant jusqu'à 117 mL par hectare sauf sur le sorgho, où l'herbicide Aim EC peut être appliqué pour un brûlage en présemis à une dose allant jusqu'à 73 mL. Pour un rendement optimal, traiter les mauvaises herbes en pleine croissance mesurant jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel qu'indiqué. **Une bonne couverture des mauvaises herbes est essentielle pour assurer une bonne suppression.**

HERBICIDE AIM EC PLUS L'HERBICIDE LIQUIDE ROUNDUP ULTRA OU L'HERBICIDE LIQUIDE ROUNDUP ULTRA MAX OU L'HERBICIDE LIQUIDE ROUNDUP WEATHERMAX AVEC LA TECHNOLOGIE TRANSORB 2 OU L'HERBICIDE LIQUIDE CREDIT DE NUFARM OU L'HERBICIDE LIQUIDE CREDIT PLUS

Appliquer l'herbicide Aim EC à raison de 36,5 à 73 mL par hectare combiné avec l'herbicide liquide Roundup Ultra ou l'herbicide liquide Roundup Ultra Max ou l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2 ou l'herbicide liquide Credit de Nufarm ou l'herbicide liquide Credit Plus à raison de 450 à 900 grammes de m.a./ha

Lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi, l'herbicide Aim EC plus l'herbicide liquide Roundup Ultra ou l'herbicide liquide Roundup Ultra Max ou l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2 ou l'herbicide liquide Credit de Nufarm ou l'herbicide liquide Credit Plus permet de supprimer les mauvaises herbes indiquées.

Pissenlit commun	Céraiste vulgaire
Kochia à balais	Chénopode blanc
Prêle	Gloire du matin
Tabouret des champs	Bourse-à-pasteur
Renouée de Pennsylvanie	Moutarde-tanaisie
Soude roulante	Canola spontané
Canola spontané résistant au glyphosate	

AIM-F.indd 17 Oct-31-2012 2:11 PM

HERBICIDE AIM EC PLUS ESTER DE 2,4-D

Appliquer l'herbicide Aim EC à raison de 36,5 à 73 mL par hectare combiné avec des produits homologués à base d'ester de 2,4-D à raison de 560 grammes de m.a./ha pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous.

Renouée liseron	Gloire du matin
Kochia à balais	Tabouret des champs
Laitue scariole	Bourse-à-pasteur
Chénopode blanc	Renouée de Pennsylvanie
Prêle	Moutarde-tanaisie
Soude roulante	Canola spontané
Canola spontané résistant au glyphosate	

RECOMMANDATIONS SUR L'ADJUVANT POUR LE BRÛLAGE EN PRÉSEMIS ET POUR LES SYSTÈMES EN JACHÈRE

Utiliser Agral[MD] 90 ou Ag-Surf à raison de 0,25 % v/v (0,25 litres par 100 litres de bouillie) ou utiliser Merge à raison de 1 % v/v (1 litre par 100 litres de bouillie).

TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE

DOSES D'UTILISATION DE L'HERBICIDE AIM EC POUR LES TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE

Il faut appliquer l'herbicide Aim EC à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette qui poussent entre les rangs des cultures émergées indiquées ci-dessous. On doit traiter les cultures qui poussent en rangées, même celles où le paillis ou les écrans en plastique sont utilisées comme outil de suppression des mauvaises herbes dans la tranchée de plantation. On peut appliquer l'herbicide Aim EC à des doses d'utilisation de 37 à 117 mL dans au moins 100 litres par hectare de bouillie.

Les pulvérisateurs munis d'écrans de réduction de la dérive doivent être conçus, réglés et utilisés de manière à enfermer complètement les buses de pulvérisation, les pastilles et la répartition de la vaporisation, et empêcher la pulvérisation d'être déposée sur les tissus de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits de la culture traitée.
MISES EN GARDE : La culture subit des dommages lorsque la pulvérisation entre en contact avec les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits.

AIM-F.indd 18 Oct-31-2012 2:11 PM

Le pulvérisateur ne doit pas dépasser une vitesse de huit (8) km/h afin de minimiser le mouvement vertical du pulvérisateur, y compris le rebondissement ou la montée, de l'équipement durant l'application. Il faut prendre des précautions exceptionnelles lors de l'application sur les champs où la surface du sol est inégale, ou si elle est caractérisée par des sillons profonds, des canaux de drainage ou autres contours qui gênent le réglage et le positionnement de l'équipement de pulvérisation et/ou la répartition de la pulvérisation. Il ne faut pas traiter par temps venteux, condition pendant laquelle la pulvérisation risque d'être déposée sur les plantes ou sur les parties de plantes sensibles.

Pour un rendement optimal, traiter les mauvaises herbes en pleine croissance qui mesurent jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel que précisé. Une bonne couverture des mauvaises herbes est essentielle pour assurer une bonne suppression.

RECOMMANDATIONS SUR L'ADJUVANT POUR LES TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE

Utiliser Agral 90 ou Ag-Surf à raison de 0,25 % v/v (0,25 litres par 100 litres de bouillie) ou utiliser Merge à raison de 1 % v/v (1 litre par 100 litres de bouillie).

On peut utiliser l'herbicide Aim EC pour traiter le milieu des rangs protégés dans les cultures émergées dans les groupes de cultures indiqués ci-dessous ainsi que dans le raisin et les fraises à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écran de réduction de la dérive conformément aux indications particulières figurant à la rubrique *Mode d'emploi* ci-dessous :

Groupe 1 : Légumes-racines et légumes-tubercules (crosne du Japon; topinambour; betterave potagère, betterave à sucre; bardane comestible; carotte; céleri-rave; cerfeuil tubéreux; chicorée; ginseng; raifort; persil à grosse racine; panais; pomme de terre; radis; radis oriental; rutabaga; salsifis; scorsonère; scolyme d'Espagne; patate douce; navet)

Groupe 3 : Légumes-bulbes (ail; ail d'Orient; poireau; oignon sec; oignon vert; ciboule; échalote)

Groupe 4 : Légumes-feuilles (sauf ceux du genre Brassica) (roquette; céleri; céleri chinois; chrysanthème à feuilles comestibles; chrysanthème des jardins; mâche; cresson alénois; cresson de terre; endive; fenouil de Florence; laitue pommée; laitue frisée; persil; pourpier; pourpier d'hiver; radicchio; rhubarbe; épinard; bette à cardes)

Groupe 5 : Légumes-feuilles du genre Brassica (brocoli; brocoli chinois; rapini; chou de Bruxelles; chou; chou chinois (pak-choi); chou chinois (pé-tsaï); chou gaï-choï; chou-fleur; chou cavalier; chou fourrager; chou-rave; mizuna; feuilles de moutarde; moutarde épinard; feuilles de colza)

AIM-F.indd 19 Oct-31-2012 2:11 PM

Sous-groupe 6 : Légumineuses (succulentes ou sèches) haricots (*Lupinus* spp.) (y compris : lupin-grain, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux); (*Phaseolus* spp.) (y compris : haricot de grande culture, haricot rognon, haricot de Lima (sec), haricot rond blanc, haricot pinto, haricot d'Espagne, haricot mange-tout, haricot tépary et haricot jaune ; *Vigna* spp. (y compris : haricot adzuki, dolique asperge, dolique à œil noir, dolique mongette, dolique à longue cosse, dolique de chine, haricot papillon, haricot velu, haricot riz, haricot mungo et haricot kilomètre; gourgane ; pois chiche; lentille; pois (*Pisum* spp., (y compris : pois nain, pois mange-tout, petits pois, pois de grande culture, pois potager, pois vert, pois sugar snap)); fève de soya)

Groupe 8 : Légumes-fruits (autres que les cucurbitacées) (transplantés seulement) (aubergine; cerise de terre; pepino; piment (y compris le poivron et le piment de Cayenne); tomatillo; tomate)

Groupe 9 : Légumes cucubitacées (transplantés seulement) (melon à confire; concombre; cornichon; *Momordica* spp. (y compris : le melon amer, melon chinois); melon brodé (y compris cantaloup, melon casaba, melon crenshaw melon golden pershaw, melon honeydew, melon honey ball, melon chito, melon de Perse, melon ananas, melon santa claus, melon serpant); citrouille; courge d'été (y compris : courge cou tors, pâtisson, courge cou droit, la courge à la moelle et courgette zucchini); courge d'hiver (y compris : courge musquée, courge de hubbard, calebasse, courge poivrée et courge spaghetti); melon d'eau (y compris les hybrides et/ou les variétés de *Citrullus lanatus*))

Groupe 11 : Fruits à pépins (pomme; pommette; cenelle; poire; poire nashi; coing)

Groupe 12 : Fruits à noyau (abricot; cerise douce; cerise acide; nectarine; pêche; prune; prune chickasaw; prune Saint-Julien; prune d'Asie; prune-abricot; prune à pruneaux)

Groupe 13 : Petits fruits (mûre y compris de nombreux hybrides et variétés connus en anglais SOUS des noms tels que bingleberry, black satin berry, boysenberry, Cherokee blackberry, Chesterberry, Cheyenne blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, Himalayaberry, hullberry, Lavacaberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, nectarberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, youngberry); bleuet; gadelle et cassis; sureau; groseille; airelle myrtille; mûre de Logan; framboise, noire et rouge)

TRAITEMENT SERVANT D'AIDE À LA RÉCOLTE

On peut appliquer l'herbicide Aim EC avant la récolte sur les cultures faisant partie des sous-groupes de cultures indiqués ci-dessous, ainsi que sur les pommes de terre, les fèves de soya, l'orge, le millet, l'avoine, le sorgho, le triticale et le blé. Se reporter au tableau concernant le DAAR pour connaître les traitements appropriés.

AIM-F.indd 20 Oct-31-2012 2:11 PM

MÉLANGES EN CUVE D'HERBICIDE AIM EC POUR L'AIDE À LA RÉCOLTE

L'herbicide Aim EC entre 73 et 117 mL/ha peut être mélangé en cuve avec 900 g m.a./ha de glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium, homologué pour usage avant la récolte sur les petites céréales et les cultures du sous-groupe 6-C indiqué ci-dessous) pour supprimer d'autres mauvaises herbes et fournir un brûlage plus complet. Lorsqu'on prépare un mélange en cuve, lire et suivre toutes les directives sur l'aide à la récolte figurant sur l'étiquette de tous les produits utilisés. Utiliser des volumes de pulvérisation permettant de couvrir complètement le feuillage. Utiliser au moins 100 litres d'eau. NE PAS appliquer sur les cultures destinées à la production de semences.

Petites céréales : (orge, millet, avoine, sorgho et blé)
Lorsque l'herbicide Aim EC est mélangé en cuve avec du glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium, homologué pour usage avant la récolte sur l'orge, le millet, l'avoine, le sorgho ou le blé), on peut l'utiliser comme défanant sur les cultures fourragères immatures sèches et les mauvaises herbes pour devancer les dates de récolte des petites céréales. Il faut utiliser ce mélange en cuve pour le défanage des cultures lorsque la teneur en eau des graines est inférieure à 30 % (stade pâteux dur; l'empreinte d'un ongle marque la semence). L'utilisation de l'herbicide Aim EC n'accélère pas la maturité des cultures fourragères.

Sous-groupe 6-C : haricots et pois secs sans gousses (sauf les lentilles et le soja) - Cultivars de haricots secs (*Lupinus* spp.) (y compris graine de lupin, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux); (*Phaseolus* spp.) (y compris haricot de grande culture, haricot rognon, haricot de Lima (sec), petit haricot rond blanc, haricot Pinto et haricot Tépary); haricot (*Vigna* spp.); (y compris haricot adzuki, dolique à œil noir, dolique mongette, haricot papillon, niébé, haricot mungo, dolique, haricot velu, haricot riz); gourgane (sèche); pois chiche, pois (*Pisum* spp.) (y compris pois de grande culture).

Traiter lorsque la culture est mûre et que le grain a commencé à sécher, ou selon les recommandations faites par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour la zone d'utilisation.

Lorsque l'herbicide Aim EC est mélangé en cuve avec du glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium, homologué pour usage avant la récolte sur les cultures faisant partie du sous-groupe 6-C), on peut l'utiliser comme défanant sur les cultures fourragères immatures sèches par dessus des cultures d'haricots secs et de pois secs et sur les mauvaises herbes pour devancer les dates de récolte des petites céréales. Ce mélange en cuve servant au défanage des cultures doit être appliqué lorsque la teneur en eau des haricots secs et des pois secs est inférieure à 30 %. Appliquer sur les haricots secs lorsque 80 à 90 % des feuilles sont tombées et que les gousses sont matures (de couleur jaune tirant sur le brun).

AIM-F.indd 21 Oct-31-2012 2:11 PM

Appliquer sur les pois secs lorsque la majorité (75 % à 80 %) des gousses sont brunes, les gousses du bas sont mûres et les graines de pois se sont détachées de la gousse. L'utilisation de l'herbicide Aim EC n'accélère pas la maturité des cultures fourragères.

DOSES D'UTILISATION DE L'HERBICIDE AIM EC POUR LE TRAITEMENT SERVANT D'AIDE À LA RÉCOLTE

Appliquer l'herbicide Aim EC à raison de 73 à 117 mL par hectare, sauf sur le sorgho, où la dose maximale est de 73 mL par hectare. Appliquer l'herbicide Aim EC à raison de 233 à 350 mL par hectare pour les pommes de terre, où la dose maximale pour la première application est de 350 mL par hectare.

Si un deuxième traitement de brûlage s'avère nécessaire pour les pommes de terre, appliquer un deuxième traitement avec l'herbicide Aim EC à raison de 233 à 350 mL/ha, où la dose maximale est de 350 mL/ha, au besoin, ou appliquer le défanant Reglone aux doses indiquées sur l'étiquette. Utiliser des volumes de pulvérisation suffisants pour couvrir complètement le feuillage. Utiliser au moins 100 litres d'eau.

Pour un traitement de brûlage pour les pommes de terre, utiliser un adjuvant indiqué dans la section Mode d'emploi de la présente étiquette à une dose maximale de 2 litres par 100 litres d'eau. Une couverture complète est nécessaire pour le brûlage du feuillage et des tiges des pommes de terre.

Pour un traitement de brûlage pour les pommes de terre, appliquer l'herbicide Aim EC comme pulvérisation généralisée à raison de 233 à 350 mL par hectare dans un volume de pulvérisation suffisant pour couvrir complètement le feuillage des pommes de terre. L'herbicide Aim EC peut être utilisé seul ou dans un mélange en cuve avec d'autres aides à la récolte pour les pommes de terre comme défanant avant la récolte. Lorsqu'on prépare un mélange en cuve de l'herbicide Aim EC avec le défanant Reglone, utiliser l'herbicide Aim EC à raison de 233 à 350 mL/ha plus le défanant Reglone à raison de 1,25 à 2,3 L/ha. Ce mélange en cuve ne doit être appliqué qu'une seule fois, c'est-à-dire ne pas faire une deuxième application de l'herbicide Aim EC seul, du défanant Reglone seul ou du mélange en cuve de l'herbicide Aim EC avec le défanant Reglone.

On peut faire une application foliaire de l'herbicide Aim EC sur les pommes de terre en sénescence pour fournir un défanage adéquat du feuillage et des vignes. L'herbicide Aim EC dessèchera aussi les dicotylédones sensibles en fin de saison pour aider à la récolte des tubercules. En général, on obtient une dessiccation adéquate dans les 14 jours suivant le premier traitement. Si la culture de pommes de terre est en pleine croissance lorsqu'on procède au défanage, deux traitements peuvent s'avérer nécessaires pour assurer la dessiccation des feuilles et des tissus de la tige. Un couvert végétal dense, des plants larges et des conditions environnementales qui ne sont pas favorables à l'absorption ou à l'action du

AIM-F.indd 22 Oct-31-2012 2:11 PM

produit minimiseront l'efficacité du premier traitement et exigeront un deuxième traitement. Le cas échéant, appliquer 7 à 14 jours après le premier traitement. **La couverture complète du plant de pomme de terre nécessitant un défanage est essentielle.** Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète des feuilles et des vignes de pommes de terre. Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide Aim EC lorsque la culture de pommes de terre est au début de la sénescence naturelle.

Appliquer l'herbicide Aim EC dans au moins 200 litres d'eau par hectare à l'aide de buses qui produisent des gouttelettes de taille moyenne entre 200 et 400 microns, et non pas des gouttelettes de taille grossière. Choisir une pression de pulvérisation entre 210 et 420 kPa établie à la buse pour obtenir une taille de gouttelette d'environ 200 à 400 microns. Varier le volume et la pression de la pulvérisation en se fiant à la densité du couvert végétal et des vignes de pommes de terre pour assurer une couverture complète. Augmenter le volume et la pression de la pulvérisation lorsque le couvert végétal est dense ou dans des conditions fraîches, nuageuses ou sèches. Des volumes de pulvérisation plus élevés vont améliorer le rendement. Si l'on utilise des buses Turbo TeeJet®, il faudra une pression de la pulvérisation de 420 kPa ou plus pour obtenir une couverture complète. Ne pas appliquer lorsque les vents soufflent en rafales, lorsqu'ils changent de direction par plus de 30 degrés, lorsque l'accélération ou la décélération dépasse 8 km/h ou si la dérive de l'herbicide risque de dépasser la cible, surtout lorsque l'on utilise des pressions de pulvérisation élevées.

RECOMMANDATIONS SUR L'ADJUVANT POUR LE TRAITEMENT SERVANT D'AIDE À LA RÉCOLTE

Utiliser Agral 90 ou Ag-Surf à raison de 0,25 % vol/vol (0,25 litres par 100 litres de bouillie) ou utiliser Merge à raison de 1 % vol/vol (1 litre par 100 litres de bouillie). L'utilisation d'Agral 90 n'est pas recommandée dans un mélange de pulvérisation de l'herbicide Aim EC et du défanant Reglone pour une application sur les pommes de terre sauf dans les provinces des Prairies.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D`EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous été rédigé par des personnes autres que FMC Corporation et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d`extension du profil d`emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. FMC Corporation ne formule aucune allégation ni n`offre aucune garantie concernant l`efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

AIM-F.indd 23 Oct-31-2012 2:11 PM

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l`efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager FMC Corporation de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l`efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

GESTION DES DRAGEONS INFORMATION GÉNÉRALE :
MODE D'EMPLOI :

Appliquer sur les jeunes drageons qui n'ont pas atteint la maturité et durci. Appliquer Aim EC pour contrôler la croissance non désirée des drageons à la base des vignes/lianes ou des troncs d'arbres ou les drageons racinaires. Effectuer le traitement lorsque le tissu est jeune et qu'il n'est pas encore mature ou durci. Ne pas laisser le produit pulvérisé entrer en contact avec le feuillage, les fruits ou l'écorce verte. NE PAS pénétrer ni laisser pénétrer d'autres personnes dans les zones traitées, au cours de la période d'accès restreint de 12 heures. Prendre toutes les précautions pour empêcher que le produit pulvérisé ne touche les feuillages ou les fruits désirés. Une couverture complète est nécessaire. Ne pas répandre le produit s'il y a un risque de dérive. Éviter d'utiliser des buses à gouttelettes fines qui produisent des gouttelettes dont le diamètre volumétrique médian est de 300 microns ou moins (voir la section sur la prévention de la dérive sur l'étiquette de Aim EC pour des instructions supplémentaires). Utilisation avec pulvérisateur à écrans protecteurs ou à pulvérisation orientée : pour empêcher la dérive d'atteindre d'autres parties de la vigne ou de l'arbre, l'utilisation de buses réduisant la dérive, les écrans anti-éclaboussures ou d'écrans complets est recommandée (une méthode, au moins, est exigée). Diriger la pulvérisation vers la zone des drageons.

Pour la gestion de la croissance indésirable des drageons, répandre 150 ml du produit par hectare ou 75 ml du produit/100 L d'eau, utiliser 200 L/ha du mélange de pulvérisation par zone traitée. Maximum 2 applications par année. L'intervalle de présemis est de 30 jours pour toutes les cultures vivrières énumérées ci-dessous. Répandre avec un adjuvant tel que l'Agral 90 ou Ag-Surf à 0,25 % v/v (0,25 litres par 100 litres de solution de pulvérisation) ou utiliser Merge à 1 % v/v (1 litre par 100 litres de solution de pulvérisation). Répandre le produit tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

AIM-F.indd 24 Oct-31-2012 2:11 PM

Culture	Taux	Volume d'eau et d'adjuvant	Diamètre volumique médian (DV) des gouttelette de pulvérisation. Se référer aux directives sur la taille des buses qui décrit la taille des orifices et la pression.	Commentaires
Raisins Fruit à noyau Fruits à pépin Pépinières ornementales ligneuses cultivées en champ (genres tels que *Malus, Prunus, Sorbus*)	150 mL de produit par ha, ou 75 mL par 100 L de pulvérisation	200 L par ha. Utiliser Agral 90 ou des adjuvants Ag-Surf à 0,25 % v/v. Bien mélanger avant la pulvérisation	400-600 (pas plus de 25 % de la fourchette de taille de gouttelette en dessous de 400 DV). Les gouttelettes dans la fourchette de 200 DV provoqueront une dérive et des dommages possible	Une pulverization orientée vers la base de l'arbre pour le contrôle des drageons avec une precaution particulière pour ne pas pulvériser les fruits, le feuillage et les bourgeons.

MD est une marque déposée de son propriétaire respectif.

11-2498 A-31 octobre, 2012

AIM-F.indd 25 Oct-31-2012 2:11 PM

NOTES:

AIM-F.indd 26 Oct-31-2012 2:11 PM